



DEMANDE D'ACCES  
A LA RESTAURATION SCOLAIRE  
ANNEE SCOLAIRE 2019-2020

Les inscriptions sont à renouveler chaque année. Elles ne sont pas tacitement reconductibles

**CETTE DEMANDE NE CONCERNE PAS LES ENFANTS SCOLARISES AU COLLEGE.**

**TRES IMPORTANT : LES DOSSIERS DEVRONT ETRE DEPOSES OU ENVOYES EN MAIRIE AU SERVICE RESTAURATION SCOLAIRE. PAS A L'ECOLE -**

LA FAMILLE	
COORDONNES DU RESPONSABLE LEGAL QUI A LA CHARGE DES ENFANTS	
Responsable légal : Mère <input type="checkbox"/> Père <input type="checkbox"/> ou Tuteur <input type="checkbox"/>	
NOM :	PRENOM
ADRESSE	
CODE POSTAL :	COMMUNE :
Tél fixe :	Tél portable :
<b>Adresse courriel</b> :(obligatoire) en majuscule	
SITUATION DE FAMILLE : MARIE(E) <input type="checkbox"/> UNION LIBRE <input type="checkbox"/> DIVORCEE OU SEPARÉE <input type="checkbox"/>	
CELIBATAIRE : <input type="checkbox"/> PACSE (E) <input type="checkbox"/> VEUF(VE) <input type="checkbox"/>	
PROFESSION :	Lieu de travail :
Téléphone professionnel :	
L'autre adulte vivant au foyer : Mère <input type="checkbox"/> Père <input type="checkbox"/> ou Tuteur <input type="checkbox"/>	
NOM :	PRENOM :
Téléphone portable :	Tél. professionnel :
PROFESSION :	Lieu de travail :
<b>PARENT NON DOMICILIE A LA MEME ADRESSE :</b>	
L'autre parent : Mère <input type="checkbox"/> Père <input type="checkbox"/> ou Tuteur <input type="checkbox"/>	
NOM :	PRENOM :
ADRESSE :	
CODE POSTAL :	COMMUNE :
PROFESSION :	Lieu de travail :
Téléphone fixe :	Téléphone portable :
Téléphone professionnel :	
<b>Adresse courriel</b> :(obligatoire) en majuscule	
RAISONS POUR LESQUELLES LA CANTINE EST SOLLICITEE :	

.....  
.....  
.....  
NUMERO D'ALLOCATAIRE CAF, INDISPENSABLE : .....

Les parents s'engagent à souscrire une assurance responsabilité civile pour couvrir leurs enfants pendant L'interclasse, soit de 11 heures 30 à 13 heures 30.

<b>LES ENFANTS :</b>		
1 <sup>er</sup> enfant Ecole d'affectation 2019/2020 :		Classe :
NOM :	PRENOM :	
Né (e) le :	A :	
Ecole fréquentée en 2018-2019 :		Classe :
<b>P.A.I</b> L'enfant présente-t-il une allergie alimentaire ou une intolérance alimentaire ? OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>		
CANTINE SCOLAIRE	OCCASIONNEL <input type="checkbox"/>	REGULIER <input type="checkbox"/>
PRECISEZ LES JOURS	LUNDI <input type="checkbox"/>	MARDI <input type="checkbox"/>
DE CANTINE DEMANDES	JEUDI <input type="checkbox"/>	VENDREDI <input type="checkbox"/>
2eme enfant Ecole d'affectation 2019/2020 :		Classe :
NOM :	PRENOM :	
Né (e) le :	A :	
Ecole fréquentée en 2018-2019 :		Classe :
<b>P.A.I</b> L'enfant présente-t-il une allergie alimentaire ou une intolérance alimentaire ? OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>		
CANTINE SCOLAIRE	OCCASIONNEL <input type="checkbox"/>	REGULIER <input type="checkbox"/>
PRECISEZ LES JOURS	LUNDI <input type="checkbox"/>	MARDI <input type="checkbox"/>
DE CANTINE DEMANDES	JEUDI <input type="checkbox"/>	VENDREDI <input type="checkbox"/>
<b>ENFANTS NON SCOLARISES :</b> Nom, prénom, date de naissance : ..... .....		

**PAIEMENT DE LA RESTAURATION : (cf « le règlement des cantines scolaires »)**

Le système fonctionne en prépaiement, c'est-à-dire que les frais de cantine doivent être réglés à l'avance dans les quinze jours qui précèdent le mois.

- par chèque, en mairie annexe (la moutonne) dépôt dans la boîtes aux lettres ou par correspondance ou par dépôt dans la boîte aux lettres de la mairie principale, sans omettre de joindre le coupon détachable figurant sur la facture ;
- par espèces, uniquement au service restauration scolaire (15 bd de la république) ;
- par prélèvement bancaire (pour les nouvelles demandes de prélèvement, dossiers et renseignements disponibles auprès du Régisseur en mairie) **Pour les familles déjà en prélèvement il n'y a pas de démarche particulière à faire.**
- par carte bancaire, uniquement au service restauration scolaire (15 bd de la république)

Tout impayé sera susceptible d'entraîner une mise en recouvrement de la part des services du Trésor Public.

**CETTE DEMANDE NE CONCERNE PAS LES ENFANTS SCOLARISES AU COLLEGE.**

3eme enfant Ecole d'affectation 2019/2020 :		Classe :	
NOM :		PRENOM :	
Né (e) le :		A :	
Ecole fréquentée en 2018-2019 :		Classe :	
<b>P.A.I</b> L'enfant présente-t-il une allergie alimentaire ou une intolérance alimentaire ?			
OUI <input type="checkbox"/>		NON <input type="checkbox"/>	
CANTINE SCOLAIRE		OCCASIONNEL <input type="checkbox"/>	REGULIER <input type="checkbox"/>
PRECISEZ LES JOURS		LUNDI <input type="checkbox"/>	MARDI <input type="checkbox"/>
DE CANTINE DEMANDES		JEUDI <input type="checkbox"/>	VENDREDI <input type="checkbox"/>

**Pièces à joindre : OBLIGATOIREMENT**

- **Copie** Justificatif de domicile de moins de 3 mois

- **Copies** bulletins de paye (3 derniers) ou attestation de travail pour chacun des parents ou en cas de séparation des parents, pour le parent figurant en tant que responsable légal et son conjoint

- Pour les familles domiciliées hors agglomération, (hors centre-ville, hors commune) il n'est pas nécessaire de fournir les justificatifs d'emploi, ainsi que pour les familles avec un enfant de moins de 3 ans non scolarisé.

- **Certificat médical pour les petites sections de maternelle ou pour les premières inscriptions en cantine sur la commune**, mentionnant que l'enfant ne présente pas de contre-indication à la prise des repas au service de restauration scolaire.

**CAS DES INTOLÉRANCES ALIMENTAIRES ET ALLERGIES**

Si votre enfant présente une allergie ou intolérance alimentaire, fournir obligatoirement un certificat médical sous pli cacheté à l'attention du médecin scolaire. Votre dossier sera soumis pour examen au médecin scolaire. Il est rappelé qu'un enfant qui nécessite une surveillance sur le plan alimentaire ne peut être accueilli à la demi-pension qu'avec un projet d'accueil individualisé (P.A.I) prévoyant la fourniture de paniers repas par les parents, tous les jours où il est présent en cantine.

Je certifie sur l'honneur que tous les renseignements figurant sur cette fiche sont exacts et avoir pris connaissance du règlement des cantines scolaires.

**DATE ET SIGNATURE DU REPRESENTANT LEGAL :**

**EN AUCUN CAS CETTE DEMANDE NE VAUT AUTORISATION DE PRENDRE DES REPAS A LA CANTINE SCOLAIRE.**

**Les personnes ne remplissant pas les conditions seront informées par courrier.**


CADRE RÉSERVÉ A LA MAIRIE

AMS SUR ADMISSION :

Les informations recueillies sont nécessaires à l'inscription à l'école. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service des affaires scolaires. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, conformément au règlement général sur la protection des données personnelles (RGPD) en vigueur depuis le 25/05/2018 vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser au service des Affaires scolaires. 15 BD DE LA REPUBLIQUE – 04.89.29.51.66. Les informations sont susceptibles d'être partagées avec le JIS 04.94.57.81.94.

Tout renseignement particulier dans l'intérêt de l'enfant peut être signalé en Mairie.

 Mairie de LA CRAU  
Service restauration scolaire  
15 BD de la république  
83260 LA CRAU

 : 04 94 01 56 80 Poste 204  
04.89.29.51.66 (ligne directe)

Mail pour réservation de repas occasionnels  
[restauration.scolaire@villedelacrau.fr](mailto:restauration.scolaire@villedelacrau.fr)